

PROCES-VERBAL N° 18
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 2 MAI 2011 A 20 H. 00

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité et la presse.

Se sont excusés : Mme Viviane Favre, MM. Marcel Conus, Alain Favre, André Favre, Eric Favre, Romain Favre, Christophe Glaus. Absent : M. Christian Fragnière.

Les scrutatrices sont Mmes Mireille Fitzé et Adrienne Favre.

1. Appel

22 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Adhésion de la commune de St-Barthélemy à l'Association de communes SDIS Gros-de-Vaud
5. Communications municipales
6. Propositions individuelles
7. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Adhésion de la commune de St-Barthélemy à l'Association de communes SDIS Gros-de-Vaud

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad' hoc

Il est lu par M. Germain Favre. En mars 2010, le Grand Conseil vaudois acceptait la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours. Cette dernière est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Dès lors, les communes ont un délai de trois ans pour satisfaire aux exigences de la nouvelle loi.

Le projet proposé convient à la nouvelle loi et malgré un coût estimé d'environ fr. 30.—par habitant, ce dernier apporte plus d'avantages que de désagréments. Les principaux avantages sont l'optimisation des ressources humaines et matérielles, une amélioration des compétences et de la rapidité des interventions, et une meilleure rémunération des formations suivies par les hommes du corps des pompiers.

L'avantage d'adhérer dès maintenant permettrait de participer activement à la mise sur pied de ce nouveau corps régional.

c) discussion

M. Benoît Favre demande si le commandant des pompiers et les sous-officiers sont au courant du projet. M. Victor Favre répond qu'ils sont au courant, mais que leur avis n'a pas été demandé étant donné qu'on n'a pas vraiment le choix, à part dans le délai.

Il précise que le délai était fixé au 30 avril pour signifier l'adhésion et que l'assermentation des nouveaux représentants de l'association de communes est déjà prévue au 7 juillet.

Mme Theres Brillet demande si les pompiers se déplacent lors d'accidents cardio-vasculaire et s'ils sont équipés d'un défibrillateur. M. Dafflon répond qu'ils seront équipés.

M. Dafflon précise également qu'il trouve dommage qu'il n'y ait plus de pompiers à St-Barthélemy, mais on n'a pas le choix.

M. Michel Haeberli demande si on a un 144 à Echallens. M. Dafflon ne sait pas.

M. Bertrand Favre demande si le corps des sapeurs pompiers continue. M. Victor Favre répond que le corps ne sera pas dissout. Il restera deux à trois personnes. M. Stéphane Favre signale que personne n'a envie d'aller à Echallens.

d) décision

- vu le préavis municipal N° 01/2011
- ouï le rapport de la commission ad' hoc
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à la majorité :

- d'accepter les statuts de l'Association de communes SDIS Gros-de-Vaud et d'y adhérer,
- d'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011.

5. Communications municipales

M. Dafflon excuse M. Jean-Marc Favre qui est souffrant. Il nous fait également part de l'article paru dans le « 24 Heures concernant l'école. Les communes d'Etagnières, Bioley, Assens et St-Barthélemy vont se battre pour garder les petites classes. Un article avec les interviews des quatre syndics devrait bientôt paraître.

Le prochain conseil sera chargé avec les comptes 2010, la rénovation des bâtiments du FC Le Talent, règlement de l'ARASPE. Ce sera donc le 14 juin comme déjà annoncé.

Pendant la prochaine législature, la municipalité souhaite modifier le règlement du conseil communal afin qu'il y ait deux commissions distinctes, soit une commission de gestion et une commission des finances. Elle souhaite également que les défraiements des municipaux et des conseillers soient revus.

En ce qui concerne le projet de ralentissement, le dossier n'est pas enterré. Il faut savoir qu'il y a eu une rencontre avec l'Etat ainsi qu'avec la police cantonale pour les radars, qui ne participe plus financièrement à cet achat. M. Bertrand Favre demande si les bénéfices des radars sont donc à 100 % pour la commune. Il lui est répondu par la négative.

Mme Françoise Favre demande si l'Etat exige un minimum de radars. M. Dafflon répond que c'est la commune qui choisit. La commune aurait besoin de trois pylônes pour mettre une caméra.

6. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

7. Divers

Mme Françoise Favre demande s'il est prévu des places de parc marquées devant la grande salle. M. Victor Favre répond que ce n'est pas prévu.

M. Daniel Morier précise que c'est l'embouteillage à la déchetterie et qu'il y a des risques d'accidents. Il demande s'il est possible de signaler clairement un sens.

M. Victor Favre répond qu'il y a un sens. Mme Valérie Petoud propose éventuellement un marquage car ceux qui sortent de la déchetterie ont la priorité dans le cadre d'une priorité de droite.

M. Michel Haeberli propose de faire une colonne à droite et une à gauche pour passer au milieu. Il lui est répondu que ce serait dangereux (ouverture des portes des voitures).

M. Germain Favre demande que les véhicules qui sont parqués autour de la déchetterie soient enlevés pour une meilleure visibilité.

M. Philippe Favre trouve que les gens sont indisciplinés, mais on peut simplement faire des lignes blanches.

Mme Josette Longchamp demande s'il ne serait pas mieux d'entrer contre en haut et de sortir contre en bas.

M. Bertrand Favre signale qu'un candélabre penche vers la grande salle. Il signale également qu'un char traîne derrière la salle et que les volets sont sales.

M. Victor Favre répond que le candélabre a pris un coup et qu'il sera réparé en même temps que l'éclairage sera fait au chemin de la Prile. Quant au char, il appartient à la jeunesse.

M. Alain Villaz demande quels volets sont sales. Il lui est répondu ceux du côté de Stéphane.

Mme Françoise Favre demande ce que la commune va faire avec le local de la laiterie.

M. Dafflon répond qu'il n'y a pas de projet prévu pour l'instant.

Mme François Favre demande s'il serait possible de faire venir des promoteurs, des locaux commerciaux ou autres. M. Dafflon répond que c'est difficile de discuter avec les promoteurs. On n'a pas le pouvoir de les obliger à construire des locaux commerciaux et on a le tort de ne pas être sur une ligne de transports publics. La question va également se poser avec les halles et éventuellement le déplacement de la déchetterie.

M. Bertrand Favre demande si un trottoir est prévu à côté de l'administration communale devant les nouveaux bâtiments. Il lui est répondu oui. Et devant la laiterie ? M. Villaz répond qu'il n'y a pas assez de terrain. M. Bertrand Favre rappelle qu'on peut exproprier.

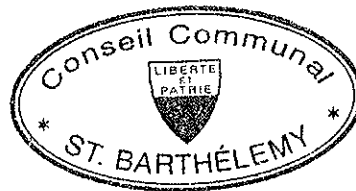
M. Philippe Favre demande si ce trottoir n'amènera pas une demande de passage piéton. Il lui est répondu qu'il conduira à l'administration communale devant laquelle il y a un passage piéton.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h. 45.

la présidente :

la secrétaire :

F. Schneider



J. Roulin

